

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

De même que l'attentat des kamikazes de Ben Laden contre les tours new-yorkaises du World Trade Center qui a fait 2 479 morts, un certain 11 septembre, avait marqué de manière indélébile l'année 2001 – cet acte incarnant spectaculairement tout ce dont le fanatisme humain est capable – de même, cette fois, la folie des éléments déchaînés de la nature restera gravée dans la mémoire de nos contemporains pour caractériser la fin de l'année 2004.

On se souviendra longtemps, en effet, de ce 26 décembre où un raz-de-marée d'une ampleur et d'une soudaineté inouïes a balayé les côtes de l'Asie du Sud-Est sur l'Océan Indien, à la suite de l'affrontement de deux plaques tectoniques géantes, l'énergie libérée par le séisme atteignant la magnitude de 9 sur l'échelle de Richter. Ce qui, paraît-il, représenterait neuf cents fois la puissance de la bombe d'Hiroshima !

Le bilan approximatif est de plus de 280 000 morts, sans compter les blessés et disparus, les dégâts incommensurables, la lame de fond du Tsunami ayant fait des victimes jusque sur les côtes somaliennes.

De surcroît, cet événement s'est produit dans des pays en développement, dénués des protocoles d'alerte dont disposent les États-Unis et le Japon. Certains, comme le Sri Lanka, l'Inde, l'Indonésie (notamment l'île de Sumatra) sont pauvres, ou très pauvres. Au surplus, on l'a peu souligné, dans trois des pays sinistrés sévissent des guerres civiles. C'est le cas au Sri Lanka où Cinghalais et Tamouls se combattent depuis 1983 (65 000 morts). C'est aussi le cas entre les armées indonésiennes et les rebelles musulmans du Front national d'Aceh (12 000 morts depuis 1990), dans le Nord de l'île de Sumatra – précisément là où les ravages des déferlantes ont été les plus terribles. C'est enfin le cas dans

le Sud de la Thaïlande entre autorités thaïs et islamistes (567 morts depuis un an), à quelques centaines de kilomètres des paradis touristiques de Phuket et Kaolack.

Telle est la réalité, même si la solidarité internationale n'a cessé de s'amplifier à mesure qu'apparaissaient sur les écrans de télévision l'ampleur des dévastations et le nombre, chaque jour à la hausse, des victimes. À l'occasion des vœux élyséens de nouvel an, Jacques Chirac a émis le souhait que l'ONU « et l'Europe » mettent en place un dispositif comparable à celui des casques bleus, mais qui se présenterait comme une force humanitaire de réaction destinée à intervenir quand se produiraient des catastrophes naturelles. Effectivement, il est peut-être temps d'y penser, mais l'ONU étant ce qu'elle est, il ne se passera rien si l'Union européenne (et non « l'Europe » abstraitement parlant) n'en prend pas l'initiative. On y réfléchit d'ailleurs à Bruxelles où, en vertu du projet de constitution, la création d'un corps volontaire européen d'aide humanitaire est envisagée.

Notre société globale

Précisément, puisque l'Organisation des Nations unies, telle qu'elle existe, aura cette année soixante ans, disons tout d'abord quelques mots de notre environnement global, à l'heure de la mondialisation (c'est-à-dire des écarts de développement grandissants, de la vague Internet, du défi démographique, de l'urbanisation galopante, etc.). L'ONU est-elle encore adaptée aux tâches qui lui sont attribuées ?

Toute analyse objective incite à répondre par la négative : sa lourde machine institutionnelle frise la paralysie, même si nous ne la confondons pas avec « le machin » dont se gaussait le général de Gaulle.

Le Conseil de sécurité ne reflète plus la réalité de la société internationale. Les puissances qui disposent du droit de veto (États-Unis, Chine, France, Grande-Bretagne, Russie), en tant que membres « permanents », représentent le monde de 1945 (l'après-guerre mondiale et plus précisément le camp des principaux « vainqueurs » de

l'époque). C'est beaucoup moins évident aujourd'hui, même s'il s'agit, dans tous les cas, de puissances nucléaires avec, par exemple, l'apparition d'un grand État comme l'Inde, avec le Japon qui joue un rôle économique mondial de premier plan, avec une Union européenne qui, même si elle n'est pas encore un « État », est devenue un acteur incontournable, dont le rôle déborde de beaucoup ceux de la République française et du Royaume-Uni. Au minimum, il conviendrait donc d'aménager le Conseil de sécurité selon de nouvelles normes.

De même, l'Assemblée générale de l'ONU est condamnée à l'impuissance non seulement du fait qu'elle n'émet que des recommandations, c'est-à-dire des actes sans aucune valeur obligatoire, mais aussi en raison de sa composition : un État avec chacun une voix. Cette fiction de 191 États souverains ne rime plus à rien, en admettant qu'elle ait jamais signifié quelque chose. Elle est si peu significative et si peu contraignante que, par exemple, la Suisse a fini par adhérer avec Timor en 2002, après Vanuatu, St Kitts et Nevis, le Liechtenstein, les îles Marshall, la Micronésie, Monaco, Andorre, Kiribati, Maurice, Tonga...

Les observations qui précèdent, pour narquoises qu'elles puissent paraître, ne mettent pas en cause l'utilité reconnue de nombre d'agences spécialisées, comme l'UNICEF pour l'enfance, le HCR pour les réfugiés, le PAM qui s'occupe des programmes alimentaires mondiaux, et on ne peut qu'approuver le dernier projet d'une organisation mondiale de l'environnement qui sera déposé sur le bureau de l'ONU en février, en vue de son adoption lors de l'Assemblée générale de septembre 2005.

Les questions environnementales prennent une importance majeure à mesure que la population du globe s'accroît (9,3 milliards d'êtres humains en prévision en 2050 contre 6,3 milliards en 2003 – 66 % de la population mondiale étant urbanisée en 2030).

Pour faire face aux conséquences néfastes des concentrations humaines de plus en plus vastes, l'événement majeur de l'année 2004 en matière environnementale reste la ratification, en novembre dernier, par la Russie du protocole

de Kyoto de décembre 1997, adopté par l'Union européenne en mai 2002.

Désormais ratifié par plus de 55 pays représentant plus de 55 % des émissions mondiales de gaz, le traité entrera en vigueur en février 2005... Mais, alors que les États-Unis à eux seuls polluent plus que n'importe quel autre ensemble humain (émission de CO² en million de tonnes : 5 652 en 2002 ; 3 207 dans l'Union européenne ; 3 307 en Chine, sur un total mondial de 24 102), l'hyperpuissance s'est refusée jusqu'ici à ratifier un texte qui engage les pays industriels à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % d'ici à 2012. Pourcentage que les spécialistes estiment d'ailleurs insuffisant pour arriver à des résultats significatifs mais qui constituerait un premier pas dans la bonne direction. Une conférence internationale sur les changements climatiques tenue à Buenos Aires en décembre dernier a, par ailleurs, abordé la question autrement sensible de « l'après-2012 », mais sans résultats probants, les États-Unis estimant toujours qu'il est, à leurs yeux, hors de question de faire des concessions, tant que la Chine, deuxième pollueur de la planète par émissions de CO², ne bougera pas, de même que les autres grands pays en développement, comme l'Inde.

L'évolution globale de l'économie mondiale

Dans ce contexte où, plus que jamais, « charité bien ordonnée commence par soi-même », la croissance mondiale a fait un bond remarquable de 4 % en 2004. Le volume des échanges quotidiens sur le marché mondial des changes est passé à 1 880 millions de dollars au lieu de 1 200 en 2001.

Bien que nous ne disposions pas encore des données définitives, la croissance américaine aurait atteint 4,4 % (la prévision est de 3,3 points pour 2005). Celle de la Chine serait de 9,3 % (8,8 en prévision pour 2005). Le président chinois, Jin Tao, a en tout cas annoncé une croissance supérieure à 9 % en 2004. Les investissements directs étrangers qui étaient de 40 milliards de dollars au début du siècle auraient atteint 57,6 milliards de dollars en 2004

(entre janvier et novembre). La croissance japonaise, de son côté, tomberait de 3,9 points à 2,3 en 2005.

La Chine a désormais un « partenariat stratégique avec l'Union européenne ». Elle est même devenue son deuxième partenaire commercial et montre sa fermeté dans les rapports diplomatiques. Lors du Sommet « Europe-Chine » qui s'est tenu à La Haye le 9 décembre, le président de la Commission européenne, M. Barroso, a dû promettre la levée en 2005 de l'embargo sur les armes décrété après la répression de la place Tien an Men.

La Chine a d'ailleurs de grandes ambitions en matière de défense. Son budget est, à cet égard, en augmentation de 11,6 % par rapport à l'année écoulée. Dans tous les domaines, elle tente de s'affirmer comme le « leader ». Aussi est-elle devenue le deuxième producteur de PC, et Shanghai a dépassé le port de Rotterdam en capacités navales. Son produit brut par habitant (1 milliard 300 millions de Chinois) représente plus du double de celui de l'Inde voisine : 1 400 dollars pour la première, 650 pour la seconde.

L'Inde, toutefois, avec 1 milliard 100 millions d'habitants – mais une capacité démographique plus forte puisqu'elle dépasserait 1 milliard 600 millions d'habitants en 2050 contre environ 1 milliard 400 millions en Chine –, prend désormais sa place dans les statistiques internationales. Elle entretient, elle aussi, un « partenariat stratégique » avec l'Union européenne à l'image de celui que l'UE a établi avec les États-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, la Chine. Indiens et Européens doivent se rencontrer à New Delhi fin 2005 sur un plan d'action détaillé (ingénierie automobile, nanotechnologies, sciences de la vie, énergie, mais aussi espace, maintien de la paix, terrorisme, réforme de l'ONU).

Pour l'année fiscale qui court de mars 2003 à mars 2004, l'Inde a connu une croissance record de 8,2 %. Sa croissance moyenne au cours des prochaines années serait de 7,5 %. Nouvelle puissance nucléaire militaire par ailleurs, l'Inde est aussi un pays de contrastes. Ainsi, 300 millions d'Indiens

vivent toujours sous le seuil de pauvreté et 5 millions sont séropositifs.

J'ai cité ces exemples parce qu'ils m'ont paru significatifs de la rapidité de la marche du temps et de l'ampleur des changements sur notre planète.

Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour **la Zone euro**, ni même pour **l'Union européenne** dans son ensemble, où les dix nouveaux États membres qui nous ont rejoints le 1^{er} mai 2004 poursuivent cependant leur rattrapage. Durant l'année écoulée, la croissance a été de 3,3 % et 3,4 % en République tchèque et en Slovénie, de 4 % et 4,5 % en Hongrie et en Slovaquie, de 5 % en Pologne, de 7 % en moyenne dans les États Baltes, etc. Avec cependant, il est vrai, une inflation partout supérieure à 3 % et de plus du double en Hongrie et en Slovénie ainsi qu'un chômage de 17 % en Slovaquie et de 20 % en Pologne et supérieur à 10 % dans les États Baltes.

En France, la croissance 2004 n'excède pas 2 points (contre 2,5 envisagés par le gouvernement) et le taux de chômage tournerait, selon les modes de calcul, autour de 9,8 %.

En Allemagne, la situation s'est avérée particulièrement médiocre avec un taux de chômage de 9,9 % et une croissance de 1,2 % (1,4 % en prévision pour 2005 selon l'OCDE). Le gouvernement social-démocrate du chancelier Schröder vient de réduire fortement les avantages sociaux.

La croissance dans la zone euro n'a pas atteint 2 % en 2004 ; pour 2005, l'OCDE la prévoit à 1,9 %, tout comme la Banque centrale européenne.

On s'interroge donc sur les raisons de la langueur de la Zone euro : la monnaie unique trop forte par rapport au dollar, le baril de pétrole en forte hausse et trop capricieux (en moyenne il coûte 10 dollars de plus qu'au début 2004 après avoir dépassé les 50 dollars le 26 octobre et même les 55 dollars à New York). Mais cette nervosité des cours du pétrole ne satisfait que très partiellement notre besoin d'explication.

Jean-Claude Fitoussi, dans une analyse récente (*Le Monde*, 2 janvier 2005) observe qu'en quinze années (1990–

2004), le « poids relatif des pays de la Zone euro a baissé de 16 % par rapport aux États-Unis et de 9 % par rapport au Royaume-Uni, et n'a pas augmenté par rapport au Japon » !

Certes, la Banque centrale européenne est compétente en matière d'inflation (et celle-ci est d'ailleurs *grosso modo* contenue) mais elle ne l'est pas pour donner les impulsions nécessaires à la politique économique d'ensemble.

Quant à la Commission européenne, elle vient purement et simplement de suspendre les procédures pour déficit budgétaire excessif à l'égard de la France et de l'Allemagne. Il en va de même pour la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, Malte et Chypre. Tout se passe comme si la Commission que préside l'ancien premier ministre portugais, José Manuel Barroso, finalement investie par le Parlement européen le 18 novembre (449 voix en sa faveur, 149 opposants, 82 abstentions), attend désormais du nouveau président du Conseil européen, en même temps en charge de la nouvelle présidence du groupe euro, d'une part une profonde réforme du Pacte de stabilité, d'autre part un accord sur les perspectives budgétaires de la période 2007-2013, mais également une relance significative de la stratégie de Lisbonne définie en mars 2000 mais qui, elle aussi, donne l'impression « d'avoir des vapeurs ».

Nous ne pouvons que souhaiter « bon vent » à Jean-Claude Juncker, par ailleurs premier ministre du Luxembourg, qui assume désormais ces diverses charges. Son premier grand rendez-vous avec ses pairs est désormais prévu à l'occasion du Conseil européen de printemps, en mars prochain.

Le grand environnement de l'Union européenne

L'environnement de l'Union européenne dépend fondamentalement, en ce début 2005, d'un triple pôle : le pôle américain, un pôle russophone, mais aussi un pôle oriental conflictuel.

● **Le pôle américain** : George W. Bush vient d'être réélu, haut la main, président de l'hyperpuissance qui a forgé l'Alliance atlantique. Le 2 novembre 2004, il a, en effet,

devancé son adversaire démocrate, John Kerry, de 3 532 000 voix et son parti – le Parti républicain – a, dans la foulée, enlevé quatre sièges supplémentaires à la Chambre des représentants et autant au Sénat, confortant sa majorité absolue. Même si l'on est dubitatif à l'égard de la politique mondiale du président et tout particulièrement au Proche et Moyen-Orient, nul ne peut contester que la confiance de l'Amérique profonde lui a été renouvelée et ce n'est pas le fait du hasard si le grand hebdomadaire *Times* a choisi George W. Bush comme « personnalité de l'année » 2004. Le traumatisme du World Trade Center a joué indéniablement en faveur du président sortant. Il n'y a donc *a priori* aucune raison pour que l'hôte de la Maison Blanche « mette vraiment de l'eau dans son vin ».

L'un de ses premiers soins, d'ailleurs, a été de propulser au département d'État, pour succéder à Colin Powell, sa conseillère personnelle (officiellement affectée à la sécurité nationale), Condoleezza Rice, descendante d'une famille d'esclaves de l'Alabama, qui a enseigné à Harvard et Stanford, deux universités prestigieuses. « Incarnation de l'inflexibilité » dit-on, son influence quotidienne sur George Bush est un fait patent, au point que James Wolcott a pu écrire dans *Vanity fair* : « Si Laura est son épouse personnelle, Condi est son épouse professionnelle. » Son rôle dans l'affaire des « armes de destruction massive », qui a servi de prétexte pour engager des opérations militaires en Irak, lui a été reproché par le Sénat, mais finalement ce sont les services de renseignements qui ont porté le chapeau, la Haute Assemblée ayant conclu, le 12 juillet, que leurs informations étaient sans fondement. Le Congrès américain a, de ce fait, adopté une profonde réforme de la CIA en donnant naissance à un centre national du contre-terrorisme, à la fin de l'année dernière.

● **Dans le monde russophone**, une évidence domine : confronté à des difficultés multiples, notamment dans le Caucase, puis à partir de l'automne en Ukraine, Vladimir Poutine, qui a gagné l'élection présidentielle russe, le 14 mars dernier, avec 71 % des voix, a durci le ton.

Tout d'abord, il n'a pas admis en Géorgie que le jeune président Mikhaïl Saakachvili, après son succès aux élections présidentielles du 4 janvier 2004, ait été investi en présence du secrétaire d'État américain, Colin Powell, faisant savoir à la cantonade que son pays était disposé à adhérer tout à la fois à l'OTAN et à l'Union européenne. Il pouvait l'admettre d'autant moins qu'à l'issue de ce que l'on a appelé « la révolution des roses » à Tiflis, Saakachvili était devenu le « tombeur » du précédent président géorgien, Edouard Chevardnadzé, dernier ministre des Affaires étrangères de l'URSS.

Le président russe s'est trouvé également confronté à une recrudescence d'attentats sanglants en Tchétchénie (dont celui qui coûta la vie au président tchétchène pro-russe, Kadyrov, le 9 mai) ou perpétrés par des Tchétchènes jusqu'à Moscou et surtout à la prise d'otages de plusieurs centaines d'enfants, le 1^{er} septembre dernier, par des terroristes tchétchènes, à Beslan, dans la petite république caucasienne d'Ossétie du Nord ; prise d'otages qui s'est terminée en carnage : 339 tués.

Enfin, le maître du Kremlin a commis, à propos de la crise ukrainienne, de graves erreurs de jugement, aux conséquences néfastes pour les relations entre Kiev et Moscou.

Certes, la situation économique s'est améliorée en Russie, les exportations de gaz et de pétrole à hautes doses aidant. La croissance a atteint 7,1 % et devrait être de 5,8 % en 2005, mais le budget russe de la défense augmentera de 28 % en 2005, notamment pour permettre à la Russie de se doter de nouvelles armes nucléaires, alors que le salaire minimum reste très faible et que les avantages sociaux accordés aux retraités depuis l'époque soviétique ont été remis en cause.

Mais surtout, Poutine a décrété des réformes en vue de « recentraliser » le pouvoir, qui sonnent le glas de l'autonomie relative dont bénéficiaient les Républiques intégrées de la Fédération de Russie ainsi que les administrations locales. Une loi supprime l'élection au suffrage universel des gouverneurs et des présidents des

Républiques. C'est désormais le président russe qui désigne personnellement les responsables régionaux et dissoudra les assemblées régionales. Vladimir a même promulgué, le 22 décembre dernier, une loi empêchant *de facto* la formation de petits partis politiques : 50 000 membres prouvés seront désormais nécessaires à l'enregistrement de tout parti !

C'est ainsi que – si l'on n'y prend pas garde – une démocratie (encore fragile) peut se transformer en une nouvelle autocratie, illustrée, par exemple, par la sombre histoire du démantèlement du groupe pétrolier Youkos.

En Ukraine, on le sait, une révolution populaire (qui avait adopté pour emblème la couleur orange) a été la conséquence heureusement pacifique des trucages du deuxième tour des élections présidentielles au profit des oligarques postsoviétiques. Poutine a cru devoir intervenir personnellement en faveur du candidat pro-russe, Viktor Ianoukovitch, premier ministre sortant, contre son adversaire pro-occidental, Viktor Iouvtchenko, prenant le risque d'une sécession entre l'Ukraine occidentale, proche de la Pologne – où les orthodoxes de l'Église nationale ukrainienne et les catholiques uniates sont les plus nombreux –, et les orthodoxes russes ou russophones qui dominent à l'Est et au Sud de ce pays.

Alors que, le 27 novembre, le Parlement ukrainien jugeait « le deuxième tour de l'élection présidentielle "invalidé", en raison des fraudes constatées », Poutine reconnaissait encore la victoire du candidat pro-russe avec l'appui suspect d'un certain nombre d'États ex-soviétiques toujours dominés par des oligarques postsoviétiques, tels que la Biélorussie où le potentat local, Ioukachenko, s'était fait réélire le 17 octobre précédent et l'Ouzbékistan où un autre potentat, Islam Karimov, s'est fait réinstaller à la présidence dans des conditions tout aussi contestables, fin décembre. Les uns et les autres se retrouvent dans une prétendue « Communauté des États indépendants » manipulée par le Kremlin.

Il a fallu attendre l'annulation des présidentielles ukrainiennes par la Cour suprême d'Ukraine, ordonnant un troisième tour sous haute surveillance internationale, le 26 décembre 2004, pour que Vladimir Poutine consente à se

déclarer « prêt à travailler avec tout président élu d'Ukraine ». Cela se passait au Kremlin, devant 700 journalistes. Finalement, comme on pouvait s'y attendre, la balance électorale dans cette guerre des deux « Viktor » a penché en faveur de Iouvtchenko au visage mystérieusement ravagé par un empoisonnement dû à la dioxine que ses adversaires politiques lui auraient fait administrer. Comme on le voit, les méthodes soviétiques ont la vie dure. Ce sont elles que les foules « oranges » de Kiev, manifestant en masse, ont voulu répudier.

Cela dit, dans cette affaire, il faut raison garder : le candidat pro-occidental ne l'a emporté que par 51,94 % des voix ; les régions de l'Est ukrainien qui constituent le « poumon économique » du pays, de même que la Crimée – république autonome – ont majoritairement voté pour le candidat pro-russe. Par ailleurs, l'Ukraine est dépendante de la Russie pour des raisons économiques et énergétiques évidentes et celle-ci est son premier partenaire commercial. Le sang n'a pas coulé et l'un des premiers gestes de Iouvtchenko sera de se rendre à Moscou pour rencontrer Poutine afin de limiter les dégâts.

Quant à Poutine lui-même, il doit faire un choix : soit il maintient le cap qui paraissait être le sien d'une coopération étroite avec l'Union européenne et d'un *modus vivendi* avec les États-Unis, soit il s'enfoncera progressivement dans une dangereuse impasse avec les restes de l'ancienne nomenclatura soviétique.

Quant aux Occidentaux, Américains et Européens, ils ne peuvent oublier que la Fédération de Russie – dont l'évolution démocratique doit se poursuivre – demeure un élément géopolitiquement stabilisateur dans l'espace immense qui court de Saint-Pétersbourg à Vladivostok. Un espace où, d'autre part, une vingtaine de millions de musulmans vivent, dont un tiers dans le Caucase du Nord.

L'Ukraine, de son côté, est-elle destinée à basculer dans l'Union européenne, comme paraît à l'évidence le souhaiter Varsovie ? Ce ne pourrait être à terme que le fruit d'une évolution consensuelle, à moins d'accepter que le pays ne se casse en deux avec toutes les conséquences que nous

pourrions regretter pour notre politique de bon voisinage. Par contre, un « partenariat » rapproché devrait pouvoir se concrétiser dans les temps qui viennent avec Kiev, comme nous avons un partenariat stratégique avec la Russie, malgré les contentieux.

Ainsi, le 25 novembre, à La Haye, sous présidence néerlandaise, le Sommet « Union européenne-Russie » a abouti à la définition de quatre objectifs communs :

- espace économique : accroissement des échanges, ouverture des marchés, dialogue énergétique, transports, coopération environnementale ;
- espace de liberté, sécurité, justice : lutte contre le terrorisme et la criminalité, avec pour objectif à long terme la suppression des visas ;
- espace de coopération pour la sécurité extérieure qui concerne les voisinages communs avec la Russie (Belarus, Moldavie par exemple) ;
- espace de recherche, d'éducation et de culture pour le renforcement des liens et des échanges entre ressortissants russes et de l'Union européenne.

● Enfin, la toile de fond que nous brosons pour notre grand environnement ne serait pas complète sans l'**Orient**, principale source de conflits actuels et potentiels de notre époque. Cet Orient conflictuel dominé par l'islam, court des rives de la Méditerranée (la bande de Gaza) aux confins du Pakistan et de l'Afghanistan ; mais on peut également emprunter le chemin inverse.

En **Afghanistan**, premier pays producteur d'opium, pratiquement en guerre depuis l'invasion soviétique de 1979, avant de devenir la terre de prédilection de Ben Laden sous la férule des talibans que les Américains sont allés déloger de leurs tanières après le 11 septembre 2001, l'année 2004 marque un tournant. Le 4 janvier 2004, un semblant de pouvoir stable pouvait s'installer sous haute protection internationale avec une *laya jirga* (assemblée tribale) qui parvenait à s'entendre sur un schéma de « République islamique d'Afghanistan ». L'année 2004 a été bouclée avec une première consultation électorale qui a permis de désigner comme président Hamid Karzaï, ancien chef de

l'administration intérimaire mise en place par les Nations unies.

Karzaï, qui a prêté serment le 7 décembre dernier, devra reconstituer une armée nationale appelée à se substituer un jour aux 9 500 hommes de la force installée par l'OTAN à Kaboul et dans le Nord du pays ainsi qu'aux 18 000 militaires américains qui ratissent le Sud-Est, notamment près de la frontière pakistanaise. Zone où Ben Laden s'était réfugié avant de se « volatiliser », même s'il est toujours recherché sans répit. Par ailleurs, l'autorité de ce gouvernement doit s'imposer dans un pays dont 70 % des ressortissants sont analphabètes et où les pouvoirs restent largement entre les mains des chefs de guerre. La sécurité demeure précaire alors que des élections législatives sont prévues dès le printemps 2005.

À l'ouest de l'Afghanistan, une autre république islamique retient toujours l'attention : l'**Iran** avec ses 70 millions d'habitants, à 99 % chiites, mais aussi ses richesses pétrolières et gazières. Classé par l'administration Bush parmi les « États voyous », il est soupçonné, non sans de sérieuses raisons, de vouloir à son tour posséder l'arme nucléaire. Trois pays (Allemagne, Grande-Bretagne et France) se sont interposés au nom de l'Union européenne, malgré le scepticisme de Washington et d'Israël. Ils ont évité jusqu'ici que l'Agence internationale de l'énergie atomique ne transmette le dossier au Conseil de sécurité pour d'éventuelles sanctions. Le 4 novembre, l'Iran a fini par accepter, au terme de négociations difficiles et « retorses » de « suspendre » toute activité d'enrichissement d'uranium, considérée comme la première voie d'accès à l'arme nucléaire, mais le ministre iranien des Affaires étrangères a fait savoir huit jours plus tard qu'il n'acceptait pas pour autant que les Européens demandent à son pays d'y renoncer « définitivement ». Finalement, nous sommes dans une phase d'attente. Les pourparlers entre l'Union européenne et un Iran contrôlé depuis les élections de 2004 par une majorité islamiste conservatrice confirmée, ont repris le 13 décembre dernier avec le sentiment que les négociateurs ne parlaient pas encore le même langage.

À l'ouest de l'Iran, on retrouve l'**Irak** où, malgré l'insurrection dans le cœur sunnite du pays (et donc à Bagdad), les autorités américaines – avec le premier ministre chiite Allaoui, ancien de la CIA – ont décidé de maintenir les élections à la date prévue du 30 janvier (et d'en payer le prix en augmentant leurs effectifs militaires, puis en sollicitant du Congrès, en février, une rallonge de 80 milliards de dollars), même s'il est licite de s'interroger sur la valeur d'une consultation électorale dans un tel contexte de violences.

Depuis longtemps, la situation dans le pays kurde au nord de Mossoul, la grande ville pétrolière, s'est normalisée. Le peuple kurde est le seul à avoir considéré les Américains comme des alliés objectifs en Irak, voire des libérateurs. Les Kurdes disposent maintenant de cette autonomie réelle qui leur était interdite sous le régime répressif de Saddam. Ainsi, le 30 janvier, ils voteront également pour un parlement régional spécifique. À terme, se contenteront-ils de cette autonomie ? La question reste ouverte car beaucoup dépendra de l'évolution ou de la stagnation du statut de la communauté kurde en Turquie et en Iran, et dans une moindre mesure en Syrie. Les Kurdes parlent comme les Iraniens une langue indo-européenne et aspirent, de longue date, à l'indépendance.

Le peuple chiite d'Irak est maître du jeu dans le Sud, autour du grand port de Bassorah, et présent à Bagdad. Il représente 60 % de la population du pays. Favorisé par une loi électorale conçue en vue de lui permettre d'emporter mathématiquement la majorité absolue des sièges, il sera, en fait, le grand gagnant de la consultation. Depuis qu'à l'appel du grand ayatollah, Ali Al-Sistani, les chiites ont accepté le cessez-le-feu dans leur ville sainte assiégée de Nadjaf, le 27 août dernier, la situation s'est relativement normalisée en pays chiite.

Ainsi, les Américains se trouvent-ils dans une situation relativement paradoxale, dans la mesure où ils sont condamnés à s'appuyer sur la fraction religieuse dominante, en l'occurrence chiite, pour rétablir une apparence de démocratie à Bagdad. Démocratie dont, à juste titre, ils

estiment qu'elle n'existe pas à Téhéran, capitale chiite d'un État voisin, qualifié par eux de « voyou » !

Le peuple sunnite sera le grand perdant de la consultation. C'est pourquoi sa principale formation politique a annoncé, le 27 décembre, son retrait de la compétition électorale. Le peuple sunnite d'Irak a favorisé ces derniers mois les attentats les plus meurtriers. Apparemment, le groupe terroriste du jordanien Abou Moussad Al-Zarkawi s'y est glissé comme un poisson dans l'eau. C'est pourquoi, selon un message audio diffusé fin décembre, Oussama Ben Laden l'a reconnu comme l'« émir » du réseau Al-Qaïda entre Tigre et Euphrate.

Novembre et décembre ont été particulièrement meurtriers pour les forces américaines : 401 morts au premier trimestre, 503 au second. La plupart des 141 tués de novembre ont péri dans l'assaut du bastion sunnite de Falloudja. Le nombre des blessés est huit à dix fois plus élevé. Quant aux pertes irakiennes civiles et militaires, nul n'ose plus les compter !

Les chrétiens d'Irak enfin, qui – autre paradoxe – vivaient en paix sous Saddam Hussein, sont avec les sunnites les grands perdants de cette guerre. Leur minorité de quelques centaines de milliers de personnes est en voie de dislocation. Les églises sont détruites. L'insécurité a conduit plus de 50 000 d'entre eux à fuir le pays, notamment vers la Syrie.

Bref, c'est un étrange enchevêtrement, même si, de temps en temps, une petite lucarne d'espoir s'entrouvre.

Au **Proche-Orient**, depuis la mort de Yasser Arafat, le 11 novembre, à l'hôpital militaire de Clamart et la désignation de Mahmoud Abbas comme chef de l'OLP, une page de l'histoire sanglante, commune à Israël et à la Palestine, s'est probablement tournée. Abbas ne pouvait que l'emporter sur ses compétiteurs sans relief, le 9 janvier : c'est l'un des fondateurs du Fatah et l'un des compagnons d'Arafat.

Sur le fond des contentieux avec Israël, la position d'Abbas n'est pas très différente de celle d'Arafat puisqu'il réclame le retrait des forces israéliennes des territoires

occupés depuis 1967, ainsi que la libération des 8 000 prisonniers palestiniens (Israël en a libéré 159 le 27 décembre) ; mais, par ailleurs, il demande que l'on mette fin aux actions « militaires » de l'Intifada commencée après la fameuse « visite » d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem. C'est donc un interlocuteur potentiel pour Israël qui vient de monter sur la scène.

Sur le terrain, la situation demeure toujours précaire avec des attentats, des actions de représailles, notamment dans la bande de Gaza où les passions sont paroxysmiques.

Du côté israélien, la bonne nouvelle tient au fait qu'Ariel Sharon, privé de majorité à la Knesset à la suite de son intention prochaine d'évacuer totalement la bande de Gaza (intention entérinée par le Parlement israélien le 26 octobre dernier), a invité les travaillistes à rallier son gouvernement pour s'y substituer à une partie de ses propres amis politiques. Shimon Pérès, leur leader, a accepté de devenir le n° 2 d'un cabinet de coalition.

Ariel Sharon qui n'a rien d'une colombe, s'est même exclamé, le 16 décembre dernier : « L'an 2005 offre une chance historique de percée avec les Palestiniens. Nous pourrons parvenir à un arrangement qui sera la base de la coexistence des deux États et de la paix pour de longues années »... !

Le nouveau leader palestinien a été autorisé à se rendre à Bethléem pour la messe de Noël, renouant ainsi avec la tradition inaugurée par Yasser Arafat, même si, pour autant, le premier discours de campagne électorale du chef de l'OLP a été jugé par la partie israélienne comme « n'annonçant rien de bon ».

Pendant ce temps, la situation sociale des territoires reste calamiteuse : 47 % de la population palestinienne vivraient avec 2 dollars par jour. Les bouclages militaires continuent à asphyxier l'économie locale.

L'Union européenne a assuré environ 25 % de l'aide étrangère, avec 380 millions de dollars (chiffre 2003).

Après la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP en 1993, suivie de la signature à Washington des fameux accords d'Oslo sur l'autonomie palestinienne ; l'installation

de l'Autorité palestinienne en 1994 ; le retrait israélien par étapes amorcé en 1995 ; le renoncement officiel des parties à la lutte armée en 1996 ; la lente détérioration de leurs rapports qui conduira à la construction du « mur de sécurité » par Israël le 1^{er} juin 2002 ; le lancement, le 30 avril 2003, d'une « feuille de route » qui prétendait conduire d'ici à 2005 à la création d'un État palestinien, que de douches froides ! Alors que l'Union européenne en tant que telle aurait un rôle irremplaçable à jouer dans cette partie du monde, exsangue et martyr, pour rétablir la paix dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient... si, au-delà de l'humanitaire et des « prêchi-prêcha », elle en avait la ferme volonté politique.

L'élargissement jusqu'où ?

L'Union européenne reste d'abord aux prises avec elle-même ; avec les problèmes toujours plus complexes d'un espace en élargissement permanent, auquel il faut garder une texture qui ne soit pas trop lâche. Le problème de cohésion est fondamental. Il ne se limite pas à la nécessité chaque fois proclamée de faire ingurgiter aux impétrants 80 000 pages de textes juridiques communautaires.

Nous venons, coup sur coup, d'accepter l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en vertu d'un engagement d'ensemble que nous avons pris à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale qui ont vécu sous la botte soviétique et de partis communistes à sa dévotion. Les traités d'adhésion seront signés en avril 2005. En principe, ces pays seront membres de l'Union le 1^{er} janvier 2007.

Les négociations d'adhésion de la Croatie (qui appartenait à la Yougoslavie, comme la Slovénie) commenceront le 17 mars 2005, alors que, dans une partie des Balkans (toujours l'ex-Yougoslavie), les problèmes ont été gelés plutôt que résolus.

Quel sera l'avenir de ce que l'on appelle la Serbie-Monténégro, créée sous la pression de l'Union européenne en mars 2002 mais qui ne fonctionne toujours pas ? Quel sera l'avenir du Kosovo, où des violences ont encore été

déplorées l'an passé (19 morts dans la minorité serbe et où le débat sur le statut final de la province doit s'engager dans quatre mois), alors que le pays est toujours sous contrôle d'une force multinationale de l'OTAN ? Quel sera l'avenir de la Bosnie-Herzégovine où une République serbe cohabite plutôt mal que bien avec une Fédération croato-musulmane, sous le contrôle d'une force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) qui vient de se transformer, le 2 décembre, en EUFOR (force de l'Union européenne de 7 000 hommes), alors qu'à l'évidence les Serbes de Bosnie-Herzégovine ne veulent pas plus dépendre d'un État centralisé à Sarajevo que les Albanophones du Kosovo n'acceptent de rester dans le giron serbe ? En outre, l'Union européenne a également relayé l'OTAN en Macédoine, avec une force de police actuellement sous le commandement d'un général allemand, car, là encore, il s'agit toujours de se prémunir contre de possibles violences interethniques entre Albanais et Slaves.

Logiquement, une fois réconciliées entre elles, ces entités diverses devraient être appelées un jour à rejoindre l'Union européenne à l'image de la Slovénie et de la Croatie, mais nous sommes encore très loin du compte.

Par ailleurs, n'oublions pas le cas déjà évoqué de l'Ukraine dans cette vaste problématique, au moment où la Commission européenne adoptait, dans le cadre de la politique européenne dite de « voisinage », une série de plans d'actions préparés conjointement avec la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, la Moldavie, Israël, l'Autorité palestinienne et... l'Ukraine, en attendant d'autres plans d'action dans les pays du Caucase du Sud (dont la Géorgie, qui aspire à l'adhésion à l'Union) et l'Égypte, aux dernières nouvelles.

Mais le plus difficile est ailleurs : il est dans l'idée que nous nous faisons de l'adhésion turque et de la portée des engagements pris à cet effet par le Conseil européen, le 17 décembre dernier, en vue d'ouvrir les négociations avec Ankara le 3 octobre 2005.

À vrai dire, cette décision si lourde de conséquences pour le devenir du projet européen n'était plus une surprise. On s'y attendait ! Mais le débat ne fait que commencer entre les

« contre » (« turco-sceptiques »), les « pour » (« turcooptimistes ») et les « résignés » (« turco-va-comme-ça-peut »).

Pour les « turco-sceptiques », l'intégration européenne suppose une « unité de valeurs » qui n'existe pas avec la Turquie. S'il est exact que la promesse d'intégrer la Turquie a été faite dès 1963, il s'agissait alors du « Marché commun » (Union douanière essentiellement agrémentée d'une politique agricole commune). Aujourd'hui, l'Union européenne a des prétentions politiques, comme l'a démontré le processus Convention-constitution, une finalité monétaire affirmée, un espace de plus en plus précis de libertés et de justice avec des règles majoritaires nombreuses. Le tout correspondant à des standards démocratiques de haut niveau.

La Turquie n'est pas vraiment un État européen. Dans le monde euro-méditerranéen, pourquoi elle et pas Israël, par exemple, avec en prime le Maghreb (voici quelques années le Maroc avait souhaité adhérer) ?

La Turquie n'a pas liquidé ses contentieux qui sont autant de bombes à retardement. Nous hériterons un jour des soldes des contentieux arménien et kurde.

La Turquie a une démographie galopante. Ce sera l'État le plus peuplé devant l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne. Elle deviendra un pivot essentiel dans les votes à la majorité qualifiée.

Les racines de l'identité européenne sont autres que celles d'un pays qui, malgré la modernité apportée par Mustapha Kemal, plonge dans la culture de l'Empire ottoman.

La Turquie est l'une des cartes du jeu américain. La prise de position de Bush au dernier « sommet » de l'OTAN en juin 2004 à Istanbul était à cet égard édifiante : « Pour l'Amérique, la Turquie en tant que puissance européenne appartient à l'Union. Cela prouvera que l'Europe n'est pas un club exclusif d'une seule religion. »

L'arrivée de la Turquie mettra à rude épreuve les politiques d'intégration de l'Union européenne. Selon les critères actuels, Ankara devrait toucher une enveloppe de quelque 22,4 milliards d'euros au titre de la politique de

cohésion. Un certain nombre de régions de l'Union européenne ne seront dès lors plus éligibles à cette politique de cohésion.

De plus, l'adhésion turque aura un impact difficile à mesurer en matière migratoire. Certes, une clause de sauvegarde pourra limiter la libre circulation des travailleurs en provenance d'Anatolie, mais elle ne saurait avoir qu'un caractère provisoire afin d'éviter une discrimination inacceptable pour Ankara, etc.

À l'inverse, les « turcooptimistes » estiment généralement que nos engagements de 1963 ont été renouvelés à maintes reprises.

Un grand pays musulman dans l'Union européenne serait la meilleure preuve que nous n'entendons pas faire de l'Europe un « club chrétien », mais un espace culturel ouvert.

Par exemple, l'adhésion turque serait pour l'Europe, selon la formule de Bill Clinton, « une formidable ouverture sur le Proche Orient ». Une citation de Michel Barnier sert également parfois de référence : « Notre intérêt est qu'une Turquie intégrée soit, le jour venu, notre frontière définitive au sud-est de l'Europe. »

La Turquie est déjà en union douanière avec l'Union européenne depuis janvier 1996. Ce statut impose à Ankara de s'aligner sur les taxes européennes pour les produits non communautaires qu'elle importe et d'harmoniser législation et réglementation. La Turquie fait ainsi partie, *de facto*, de l'espace commercial européen, même si, pour protéger l'agriculture locale dont la productivité est faible, de nombreux produits agricoles européens sont interdits d'exportation.

À propos d'un récent ouvrage intitulé *Le Roman de Constantinople*, Gilles Martin-Chauffier écrit :

« Le tsar Alexandre II connaissait bien l'Empire ottoman dont il adorait grignoter les contours. Il a souvent dit : "En Turquie, il y a deux provinces : Istanbul et le reste du pays." Peuvent-elles toutes les deux entrer dans l'Europe aujourd'hui ? Pour la seconde, mille arguments politiques et économiques se présentent, les uns favorables, les autres

hostiles, la plupart pertinents. Pour la première, en revanche, l'histoire et la culture sont formelles : notre destin et notre civilisation ont été sauvés sur les rives du Bosphore. Bâtir l'Europe sans Constantinople et Istanbul serait un non-sens [...]. Aujourd'hui, Constantinople demande à réintégrer son giron. Moralement, les Arméniens peuvent être indignés. Politiquement, la droite xénophobe peut émettre des réserves. Économiquement, Bruxelles peut mettre en garde. Mais, historiquement et culturellement, le débat est clos : cette ville a toujours fait partie intégrante de notre destin. Et, entre l'an 330 et l'an 800, elle l'a incarné seule. Lui fermer la porte serait un parricide. »

À cette étape de mon propos, je rappelle que le Parlement européen s'est prononcé en décembre pour l'ouverture des négociations par 407 « oui », 262 « non », 29 abstentions, au détriment d'un « partenariat privilégié » (259 « oui » ; 415 « non »).

Quoi qu'il en soit, voici maintenant le langage précis que tiennent ceux qui se sont « résignés » à la négociation.

Parmi les « considérants » qui ont conduit une majorité d'europarlementaires à donner leur accord (je signale que le rapporteur est un PPE démocrate-chrétien néerlandais, Camiel Earlings), on trouve :

« L'irréversibilité du processus de réforme, notamment la mise en œuvre des libertés fondamentales doit être confirmée » ; « en cas de violation grave et persistante des principes de liberté, de démocratie, de respect des droits », « la Commission recommandera au Conseil la suspension des négociations » ; « en matière de torture, des centaines de cas ont (encore) été signalés en 2003, 2004 » ; « le peuple kurde représente une composante de la société turque et ses droits doivent par conséquent être pleinement reconnus » ; « les autorités turques n'ont pas encore rouvert la frontière avec l'Arménie et ne satisfont pas aux autres demandes arméniennes telles qu'exprimées par le Parlement européen » ; « la communauté internationale continue d'être préoccupée par la non-reconnaissance de la République de Chypre par la Turquie ».

Considérant tout cela, le Parlement « salue néanmoins le processus des réformes politiques en Turquie ; les efforts

“remarquables” consentis par les autorités turques pour se rapprocher des normes européennes » et invite la Turquie « à améliorer considérablement sa perception des minorités ethniques et religieuses, à appliquer les normes européennes en matière d’environnement et de droits de l’homme, à mettre pleinement en œuvre la politique de tolérance zéro à l’égard de la torture, à poursuivre les efforts devant mener à un pouvoir judiciaire indépendant, à engager avec le Parlement européen un “dialogue permanent” au sujet des femmes turques ; à lever les barrières qui empêchent les syndicats de salariés de s’organiser eux-mêmes ; à promouvoir la liberté d’association en abrogeant l’autorisation préalable pour toute fondation d’organisation nouvelle ; à limiter davantage le rôle politique de l’armée ; à reconnaître la réalité du génocide arménien ».

En conclusion, le Parlement européen insiste sur le fait que l’ouverture des négociations sera le point de départ d’un processus de longue haleine qui ne conduit pas *a priori*, automatiquement, à l’adhésion de la Turquie à l’Union. L’adhésion n’est donc pas « la conséquence inéluctable » de l’ouverture des négociations.

Ce texte entrouvre la porte de l’Union européenne mais, on le sent, avec des réserves et des réticences. Il a cependant fallu encore une vingtaine d’heures de tractations entre le premier ministre, M. Erdogan, et les membres du Conseil européen, pour arriver à des conclusions communes et un consensus sur l’ouverture des pourparlers. Moyennant quoi, M. Erdogan revenant à Istanbul a été accueilli en triomphateur « conquérant de l’Europe ». Puis, Ankara a confirmé que la Turquie était prête à la reprise des négociations, dans le cadre de l’ONU, avec la République de Chypre (grecque) sur l’avenir de l’île.

À l’occasion de ce débat majeur, beaucoup se sont interrogés sur la compatibilité de l’intégration de la Turquie dans l’Union européenne avec la finalité même de ce processus, telle que formulée dans la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 : « l’Europe fédérale ».

Ce n’est pas une querelle d’école. Ainsi, Anne-Marie Le Gloannec (chercheuse au CERI), dans une chronique publiée

le 18 décembre, n'y est pas allée par quatre chemins : « Il n'y aura pas d'Union politique européenne. Le rêve des pères de l'Europe est mort [...]. Un rêve que l'on aurait aimé partager et qui aurait peut-être pu se réaliser [...]. Cela ne veut pas dire, pour autant, que l'Europe n'est pas un projet politique [...]. Elle exerce en quelque sorte un *soft power* musclé sur son étranger proche [...]. On peut même dire que l'élargissement est la meilleure politique étrangère de l'Union. »

Cette étrange manière de raisonner est encore plus saisissante chez Michel Rocard qui, dans une interview récente, n'hésite pas, au nom des « raisons stratégiques » qui, selon lui, rendent « vitale » l'adhésion d'Ankara, a déploré (je cite) que « nos opinions manifestent une incapacité à penser l'Europe autrement que comme des “États-Unis d'Europe” imaginaires. Il faut “donc” tuer le cadavre des États-Unis d'Europe ». D'où son rejet du « rêve carolingien ». D'où encore son constat : « Aucune émergence d'une politique étrangère européenne n'est observable et le rêve européen auquel j'ai adhéré dans ma jeunesse – celui des États-Unis d'Europe – n'a jamais abouti. Les États-Unis d'Europe sont “donc” un rêve évanoui. »

Le Rocard de la cuvée fin 2004 me rappelle celui des années 1970. Par exemple, son livre *Le Marché commun contre l'Europe* paru aux éditions du Seuil en 1973 : « Une des plus vastes mystifications de l'histoire, écrivait-il textuellement, aura sans doute été l'identification de l'Europe avec la construction issue du Traité de Rome en 1957 [...]. Le schéma prévu par Rome est celui qui favorise le plus les entreprises multinationales. Elles tendent en effet à contrôler les activités du monde capitaliste, appliquant leur propre stratégie à travers tous les pays sans que les préoccupations nationales interviennent en quoi que ce soit dans leurs équations. »

D'autres tiennent le raisonnement inverse à propos des débats actuels. Le 9 décembre, Édouard Balladur, ancien premier ministre (comme Rocard), mais aujourd'hui député UMP en charge de la commission des Affaires étrangères de

l'Assemblée nationale écrit : « Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe ne constitue pas l'horizon indépassable de l'Europe. Déjà d'autres évolutions se font jour, d'autres besoins apparaissent. Il nous faut y réfléchir, afin que l'Europe à 25, puis bientôt à 27, puisse se constituer en véritable puissance politique. »

Nous y voilà, et comme l'a souligné avec brio un ancien garde des sceaux qui appartient à la même famille politique que Michel Rocard – en l'occurrence Robert Badinter –, dans une interview accordée à un quotidien parisien du matin : « Il faut savoir quelle Europe on veut. Moi, je souhaite une "Europe puissance", une Europe qui compte sur la scène mondiale comme un acteur de premier rang, aux côtés des États-Unis et de la Chine. Pas seulement une Europe qui soit une aire de prospérité économique et de respect des droits de l'homme. » Alors ? Alors « accords, partenariats privilégiés, coopération : bien sûr. Mais pas plus. L'Union européenne doit pouvoir peser sur le destin du monde. Or ce qui se prépare, j'en ai peur, ce n'est pas l'Europe puissance. C'est l'Europe impuissance ». Voici qui est clair, net et sans bavures. Jamais, depuis longtemps, les termes du débat européen n'ont été plus contrastés et, nécessairement, ils devront déterminer nos choix en 2005.

Je ne me permettrai d'ajouter qu'un commentaire personnel : quelle que soit notre opinion de fond sur l'opportunité de l'ouverture des négociations avec la Turquie, il est pour le moins déconcertant pour les citoyens français d'avoir assisté à deux reprises à des débats parlementaires télévisés qui n'étaient qu'une « succession de monologues ». Succession de monologues qui n'a fait l'objet d'aucun vote, même indicatif de la part des députés sous prétexte, d'une part que promesse avait été faite d'une consultation référendaire dans une huitaine ou une dizaine d'années ou plus (M. Raffarin a même parlé de l'hypothèse 2020) au terme des négociations avec Ankara et, d'autre part, que « les institutions de la V^e République donnent au chef de l'État la mission essentielle de négocier les traités ; au Parlement et au peuple la possibilité de les ratifier ».

Il est compréhensible que, dans ces conditions, les présidents de l'UDF et du groupe socialiste aient tenu un langage similaire, le premier mettant en cause « une démocratie représentative vidée de son sens et une conception dépassée du domaine réservé », et le second dénonçant « une conception archaïque de la V^e République qui considère les questions européennes comme le domaine réservé de l'Élysée ».

De fait, il y a là matière à un vrai débat national.

Le débat constitutionnel

C'est dans ce contexte (actualité internationale chaotique, incertitudes économiques, interrogations sur l'identité européenne) que s'est amorcé l'an passé le débat constitutionnel européen auquel nous allons être pleinement confrontés cette année et encore en 2006 puisqu'une date butoir a été fixée : le traité appelé à donner le jour à la « constitution », adopté par les 25 chefs d'État et de gouvernement de l'Union, et signé à Rome le 29 octobre dernier, doit être ratifié par les parlements et les peuples des États concernés pour le moment, au plus tard le 1^{er} novembre 2006. Certains envisagent déjà des échappatoires au cas où un mauvais « coucheur » répondrait « non », mais nous laisserons le soin aux juristes d'en débattre, du moins dans un premier temps.

Le Parlement européen avait proposé le 16 septembre – considérant notamment que nous célébrerons, le 8 mai 2005, la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe et, cette année encore, le seizième anniversaire de la fin de la division de l'Europe programmée à la Conférence de Yalta – une approche coordonnée des procédures nationales de ratification du traité constitutionnel. Le Parlement préconisait la période du 5 au 8 mai comme étant particulièrement appropriée pour la tenue des référendums, en insistant sur la valeur symbolique forte d'une telle convergence des calendriers. Ce projet s'est révélé irréalisable, chaque pays ayant ses propres contraintes et ses propres échéances.

Ainsi, les procédures de ratification ont déjà commencé. C'est chose faite pour la Lituanie qui s'est prononcée par la voie parlementaire le 11 novembre 2004, journée anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale du XX^e siècle. Puis la Hongrie (également par voie parlementaire) lui a emboîté le pas, le 20 décembre, et à une très forte majorité (322 voix sur 386). Ni pour l'une ni pour l'autre, il n'y a eu de psychodrame.

L'Espagne sera le premier pays à ratifier le traité par voie référendaire, le 20 février.

Les pays les plus tardifs sont généralement considérés comme ceux du plus grand risque : la Grande-Bretagne, dont les élections générales sont prévues au printemps 2005, se prononcerait en mars 2006. Le référendum danois suivra la consultation des Britanniques. Les Irlandais, qui avaient rejeté le traité de Nice en 2001 avant de répondre affirmativement au cours d'un deuxième référendum, attendront 2006 pour se décider, comme les Tchèques qui seraient consultés en juin de la même année, lors des élections générales.

En France, le référendum interne au Parti socialiste s'est avéré favorable au traité constitutionnel. Le « oui » de ses adhérents, le 1^{er} décembre dernier, a été plus large que prévu : 58,8 %, malgré le renfort apporté au clan du « non » par le n° 2 du parti, Laurent Fabius, à la gauche de celui-ci, incarnée par Montebourg et Emmanueli.

De son côté, l'UMP, dont Nicolas Sarkozy a assumé à la hussarde l'héritage, s'est prononcée favorablement, lors de son récent conseil national, à 80 %. L'aile souverainiste du parti présidentiel a été largement contenue, un peu en deçà de ce qu'espérait M. Dupont-Aignan, son leader.

Selon un sondage publié par l'hebdomadaire *Le Point* des 17-18 décembre 2004, les Français étaient, à la fin de l'année, favorables au « oui » dans une proportion de 57 %. Même si, par définition, ce type de sondage est trompeur à environ six mois de l'échéance référendaire, et même si pas un électeur sur cinquante n'a encore véritablement dégusté la lecture, avec ou sans les protocoles, des 448 articles de la future loi fondamentale proposée aux citoyens européens, le

pourcentage en l'état actuel des sensibilités connues, paraît plausible.

Le camp des « non » est en effet sans surprise : l'extrême gauche trotskiste, le Parti communiste, les « chevènementistes » et autres chapelles souverainistes de gauche, les militants d'Attac, les fidèles de José Bové, une fraction des Verts malgré Daniel Cohn-Bendit, une partie de l'électorat socialiste gouvernemental, les « chouans » de Philippe de Villiers, les divers cénacles du souverainisme de droite et, évidemment, le Front national.

Cela fait en définitive du monde... Au surplus, il y a tous ceux qui ne savent vraiment pas quoi penser et ceux qui ne prendront pas la peine d'aller voter : la foulditude des abstentionnistes – 56,9 % aux élections européennes de juin dernier, c'est-à-dire moins que l'Autriche, la Grèce, Chypre, l'Italie, le Danemark, le Luxembourg, l'Irlande, l'Espagne, mais plus que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la totalité des pays d'Europe centrale et orientale à une exception près. Tout cela, n'est pas brillant...

Pour nous limiter à la France, avec un taux de participation de 41,9 % aux élections européennes de 2004, nous avons fait plus mal qu'en 1999 (46,8 %), 1994 (52,7 %), 1989 et 1984 (56,7 %), 1979 (tout beau, tout neuf ce fut 60,7 %). Et ceci, notez-le bien, alors que les pouvoirs du Parlement européen n'ont cessé de se renforcer depuis un quart de siècle...

Il reste donc à espérer que cette fois-ci les enjeux apparaîtront tels que les citoyens accepteront de faire un effort. Mais cet effort ne se fera pas par l'opération du saint-esprit. Rappelons encore le référendum de Maastricht emporté de justesse (51,4 %).

En France, comme les « sages » du Conseil constitutionnel ont demandé, le 19 décembre, une révision de la constitution française, comme le Parlement doit être réuni en Congrès pour entériner cette modification et comme le président de la République nous a fait savoir, avec ses vœux, que la consultation aurait lieu « avant l'été » qui – jusqu'à preuve du contraire commence le 21 juin – nous avons devant nous un temps d'autant plus limité qu'il

conviendra d'en soustraire les périodes de vacances scolaires (hiver et printemps), sans oublier le week-end de Pâques et celui de Pentecôte, même s'il a rétréci au «lavage Raffarin».

Ainsi va l'Europe. Ainsi va le monde en ce début de 2005. Le monde plus changeant, plus imprévisible, plus inquiétant qu'il ne l'a été. Une Europe qui évolue certes, mais à tâtons, aux prises avec ses propres contradictions.

Certes l'humanité apparaît bien toujours omniprésente... comme le disait Jean Giraudoux, du fait de sa réalité même, « elle est en soi une entreprise surhumaine ».

Dans l'universelle agitation du temps, la construction européenne se manifeste donc, *nolens volens*, plus que jamais comme une des très rares grandes initiatives qu'il nous soit donné de vivre. Alors vivons-la pleinement, avec la volonté de surmonter ses difficultés, en y mettant passion et discernement.

« On ne réaliserait pas le possible si, dans la société des hommes, on ne tentait pas toujours l'impossible » disait Max Weber. Ce sera ma propre conclusion.

(Paris, janvier 2005.)

Jean-Pierre Gouzy.